

APPEL À PROJETS

CLS – Prévention Santé 2024

- Pour soutenir les initiatives locales en faveur de :
- >> la **promotion d'une alimentation saine pour tous**,
 - >> la **promotion de l'activité physique** et la **lutte contre la sédentarité**,
 - >> la **prévention des conduites addictives**.



CAHIER DES CHARGES

Approuvé par délibération du 29 mai 2024
> jusqu'au 31 août 2024



Article 1 – Contexte

Mauges Communauté est engagée depuis sa création, en janvier 2016, dans une politique locale de santé publique. Cet engagement s'est traduit par la signature du premier Contrat Local de Santé le 4 novembre 2016 en vue d'agir pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

En 2022, convaincus de la plus-value de cet outil pour le territoire des Mauges, les élus de Mauges Communauté et ses 6 communes ont engagé le renouvellement du CLS pour fixer les nouvelles priorités d'actions face aux besoins en santé de la population des Mauges.

Mauges Communauté réaffirme son engagement à promouvoir la santé et des modes de vie sains sur son territoire en s'engageant dans la mise en œuvre d'un deuxième Contrat Local de Santé (CLS). L'objectif est triple :

- Développer et renforcer le système de santé, de prévention et de promotion de la santé, et répondre aux besoins non couverts en termes de santé, accès aux soins, prévention ;
- Favoriser la complémentarité entre les acteurs et l'articulation entre les dispositifs ;
- Décloisonner les secteurs et les politiques publiques.

De plus, le déploiement du CLS repose sur un double enjeu :

- Garantir la cohérence territoriale et l'articulation du CLS avec les politiques locales des six communes et les projets des acteurs du territoire de Mauges Communauté ;
- Donner de la visibilité à la dynamique santé (projets, initiatives, ...) sur le territoire de Mauges Communauté.

Ce deuxième CLS investit de **nouveaux enjeux thématiques** :

- La mise en œuvre de projets impactant pour le territoire en matière de prévention et promotion de la santé ;
- Des actions en faveur de l'attractivité et l'accueil des professionnels de santé ;
- Le déploiement d'une politique territoriale en faveur de la santé mentale des habitants.

Il s'inscrit également dans **la continuité du CLS 1**, en approfondissant et confortant les projets visant l'innovation dans les parcours des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et la santé environnement.

2023-2028 >> 5 ans pour agir

La mise en œuvre de projets impactant pour le territoire en matière de prévention et promotion de la santé est un des nouveaux enjeux thématiques investit dans ce deuxième CLS.

Mauges Communauté souhaite renforcer le maillage du territoire en actions prévention santé et soutenir la capacité d'initiative des acteurs du territoire pour :

- Innover en santé ;
- Encourager les comportements favorables à la santé et accompagner le changement ;
- Conduire des actions d'éducation à la santé impactantes ;
- Impliquer les habitants – de la définition du projet à sa mise en œuvre.

C'est dans ce cadre que Mauges Communauté lance le premier appel à projets **CLS – PRÉVENTION SANTÉ 2024** portant sur 3 thématiques.

Documents à consulter :

- Intégralité du Contrat Local de Santé 2.0 et les fiches actions [ici](#)
- Vidéo de présentation du CLS 2.0 [ici](#)

Article 2 – Constats

Profil de la population

Le territoire de Mauges Communauté se caractérise par :

- Une structure de la population plutôt jeune – Mauges Communauté est composée d'environ 21,4 % d'enfants de moins de 15 ans et 20 % d'adultes (30 - 44 ans). La population des communes de Mauges-sur-Loire et Montrevault-sur-Evre s'avère être plus vieillissantes, celle d'Orée d'Anjou et de Sèvremoine rassemble une population plus jeune ;
- Une part plus élevée de familles composées de 2 à 3 enfants : les fratries demeurent la norme contrairement à la tendance à l'échelle nationale de resserrement de la cellule familiale autour d'un enfant ;
- Le développement du nombre de familles monoparentales entre 2008 et 2019, suivant les tendances observées aux échelles en comparaison. La monoparentalité s'affirme davantage Orée d'Anjou ;
- Une dynamique de vieillissement de la population moins marquée qu'à l'échelle départementale. La population des communes de Mauges-sur-Loire et Montrevault-sur-Evre s'avère être plus vieillissante.

Malgré des disparités territoriales, l'état de santé de la population globale est comparativement bon, avec un taux de personnes bénéficiant du dispositif Affection Longue Durée inférieur aux territoires de comparaison. Les principales maladies chroniques sont les suivantes : Diabète de type 1 et de type 2, cancers, insuffisance cardiaque, Maladie coronaire, Affections psychiatriques de longue durée.

Dans le questionnaire à destination de la population, 90% des répondants estiment n'avoir jamais participé à une action de prévention. Près de 70% des répondants jugent ne pas être suffisamment informés des actions de prévention déployées sur le territoire des Mauges.

Données thématiques

L'alimentation et l'activité physique sont les principaux facteurs de risque des maladies chroniques avec le tabac et l'alcool.

Activité physique

En matière d'activité physique, l'Organisation Mondiale de la Santé recommande de pratiquer :

- 150 à 300 minutes par semaine d'activité d'intensité modérée ;
- Ou 75 à 150 minutes par semaine d'activité d'intensité élevée ;
- Ou une combinaison équivalente.

En 2021, 2 ligériens sur 3 de 18 à 85 ans déclarent un niveau d'activité physique atteignant les recommandations de l'OMS. 74 % des hommes atteignent ces recommandations contre 59% des femmes.

Les individus qui présentent une pathologie chronique vont être moins actifs physiquement.

En France, environ 25% des enfants et des adolescents ne pratiquent pas d'activité physique régulière. 49 % des jeunes de 6 à 17 ans font face à un risque sanitaire très élevé, avec plus de 04 h30 d'écran ou moins de 20 minutes d'activité physique par jour. Or, les études montrent que la pratique d'une activité physique régulière chez les jeunes est bénéfique pour leur santé physique et mentale, en contribuant à prévenir l'obésité, les maladies cardiovasculaires, le stress et l'anxiété.

Sédentarité

Réduire sa sédentarité, c'est diminuer son temps passé en position assise ou allongée.

En 2021, plus d'1 ligérien sur 5 déclare rester assis plus de 7h par jour en semaine :

- 36% chez les 18-34 ans ;
- 22% chez les 35-64 ans ;
- 6% chez les 65-85 ans.

1 ligérien sur 5 déclare passer plus de 4h par jour devant un écran hors activités professionnelles :

- 35% chez les 18-34 ans ;
- 13% chez les 35-64 ans ;
- 19% chez les 65-85 ans.

Alimentation

Le Programme National Nutrition Santé fixe des recommandations alimentaires :

- Au moins 5 portions de fruits et légumes par jour ;
- Au moins 1 féculent complet (pain complet, pâtes, semoule ou riz complets) par jour ;
- Des légumes secs (lentilles, haricots, pois chiches...) au moins 2 fois par semaine ;
- Limiter les boissons sucrées, pas plus d'1 verre par jour.

D'après le baromètre de Santé publique France 2021, les consommations alimentaires des ligériens de 18-85 ans sont les suivantes :

- 22 % déclarent manger 5 fruits et légumes par jour – un écart hommes/femmes s'observe : 19% des hommes contre 24% des femmes sauf chez les 18-34 ans ;
- 26% déclarent manger au moins 1 féculent complet par jour ;
- 23% déclarent manger des légumes secs au moins 2 fois par semaine ;
- 26% déclarent consommer des boissons sucrées tous les jours – un écart hommes / femmes s'observe : 30% des hommes contre 23% des femmes sauf chez les 65-85 ans.

Addictions

Les conduites addictives sont les premières causes de mortalité évitable en France : la consommation de tabac est responsable de 75 000 décès par an (dont 45 000 décès par cancer), l'alcool de 41 000 (dont 15 000 par cancer) et les drogues de 1 600 décès chaque année.

En 2021, en Pays de la Loire, les niveaux de consommation d'alcool restent élevés :

- 22,6% des 18-75 ans déclarent au moins une Alcoolisation Ponctuelle Importante (API) par mois, contre 16,5% au national ; par rapport à 2017, la proportion de consommateurs ayant des API mensuellement est en augmentation en Pays de la Loire ;
- Selon l'enquête ESCAPAD 2022, les jeunes de la région Pays de la Loire affichent des niveaux d'usage d'alcool et des API bien supérieurs à la moyenne métropolitaine, l'usage régulier d'alcool concernant 13,0 % des jeunes de la région (7,2 % sur l'ensemble du territoire métropolitain) et les API répétées 23,1 % d'entre eux (13,6 % sur l'ensemble du territoire métropolitain).

En 2021, 47 % des Ligériens, âgés de 18 à 64 ans, déclarent avoir déjà consommé ou goûté du cannabis au cours de leur vie. Cette proportion est identique à la moyenne nationale. 10% des Ligériens déclarent avoir consommé du cannabis dans l'année et 3% déclarent avoir consommé de façon régulière. On observe un usage régulier du cannabis plus fréquent parmi les jeunes hommes (8% des 18-34 ans) et les habitants avec des faibles revenus (6% contre 1,5% parmi ceux avec revenus élevés).

Document à consulter :

- Intégralité du diagnostic local de santé [ici](#)

Article 3 – Objectifs de l’appel à projets

Le présent appel à projets vise à **soutenir les initiatives des acteurs locaux en faveur de la prévention et promotion de la santé des habitants** de Mauges Communauté.

Il s’agit de :

- Innover en santé ;
- Encourager les comportements favorables à la santé et accompagner le changement ;
- Conduire des actions d’éducation à la santé impactantes et de qualité ;
- Faire monter en compétences et appuyer les porteurs de projets en santé.

3 thématiques sont retenues pour cet appel à projets 2024 :

- ❖ Promotion d’une alimentation saine pour tous
- ❖ Promotion de l’activité physique et lutte contre la sédentarité
- ❖ Prévention des conduites addictives

Les projets s’adresseront à tous les âges de la vie. Une attention particulière sera portée aux publics fragilisés socialement et éloignés des propositions habituelles.

Thématique 1 : Promotion d’une alimentation saine pour tous

- Promotion d’une alimentation plus équilibrée en référence aux recommandations du Programme National Nutrition Santé ;
- Accompagnement des changements de comportement alimentaire vers une meilleure qualité nutritionnelle voire une responsabilité environnementale ;
- Création d’opportunités régulières d’expérimenter et adopter une alimentation saine incluant le lien avec les lieux de restauration.

Thématique 2 : Promotion de l’activité physique et lutte contre la sédentarité

- Lutte contre la sédentarité, diminution du temps passé assis ;
- Intégration de l’activité physique dans le quotidien, pratique de la marche à pied, du vélo... ;
- Promotion de l’activité physique : découverte d’activités nouvelles, programmes d’activité physique incluant le sport santé ;
- Accès à l’activité physique et sportive à des fins de santé des personnes les plus éloignées de la pratique.

Thématique 3 : Prévention des conduites addictives.

Addictions : alcool, tabac, drogues illicites, écrans, jeux d’argent et de hasard...

- Renforcer la prévention des conduites addictives avec ou sans produits et en particulier sur les risques liés à une consommation excessive d’alcool, de tabac... au-delà des campagnes de prévention nationales ;
- Prévenir et réduire les conduites à risques en milieu festif, et en particulier celles liées à une hyper consommation d’alcool, de tabac... ;
- Sensibiliser aux risques liés à la surexposition aux écrans et aux moyens d’y remédier.

Pour la conduite des actions, l’appui sur l’expertise d’acteurs spécialisés sera recherché : IREPS, ALiA, Addictions France, professionnels de santé, Du pain sur la planche...

Article 4 – Types d’actions éligibles

Le présent appel à projets vise à soutenir financièrement des actions collectives au bénéfice direct des habitants de Mauges Communauté quel que soit leur âge. Les actions impliquant les habitants dès leur élaboration sont encouragées.

Dans le respect du périmètre fixé à l’article 3, Mauges Communauté a décidé, en lien avec les objectifs énoncés précédemment, de soutenir les actions et projets dont la nature relève d’initiatives citées ci-après :

- Animations ;
- Actions de sensibilisation ;
- Expérimentation ;
- ...

Cette liste n’est pas exhaustive.

Article 5 – Organismes éligibles

Les structures éligibles à l’appel à projets sont les suivantes :

- Associations de loi 1901 ;
- Établissements scolaires du territoire de Mauges Communauté pour des actions non déjà financées ;
- Les établissements et services médico-sociaux du territoire de Mauges Communauté hors actions de prévention interne à la structure.

Ne sont pas éligibles :

- Associations dites « para-administratives », ainsi que les partis politiques ;
- Associations dont l’objet est culturel ou les associations dont les projets participent directement à l’exercice d’un culte ;
- Les établissements scolaires bénéficiant d’autres ressources ;
- Les établissements de santé et organisation des professionnels de santé de type centre de santé, ESP, MSP et CPTS ;
- Les établissements et services médico-sociaux (EHPAD, RA, SAAD, SSIAD, ESAT, FAM, MAS...) pour des actions internes à la structure.

Article 6 – Critères d’éligibilité

Les critères d’éligibilité à l’appel à projets sont énumérés ci-après ; les dossiers déposés ne satisfaisant pas à ces critères ne seront pas instruits et ne pourront pas faire l’objet d’un financement au titre du présent appel à projets. Ainsi, les projets devront :

- S’inscrire dans au moins un des objectifs exposés à l’article 3 ;
- Être achevés avant le 31/12/2025 ;
- Se dérouler sur le territoire de Mauges Communauté ;
- Être opérationnels, c’est-à-dire se manifester par des actions concrètes directement sur le terrain ;
- Faire apparaître l’ensemble des financements pour ce projet ;
- Prévoir les modalités d’évaluation du projet.

Mauges Communauté s’assure de la recevabilité et de la conformité des dossiers en application des critères ci-dessus.

Article 7 – Critères de sélection

La recevabilité des projets

Mauges Communauté s'assure de la recevabilité et de la conformité des dossiers en application des critères suivants :

- La conformité avec la réglementation
- Le projet s'inscrit dans le champ de l'appel à projets
- Les projets sont portés sur une durée maximum de 1 an et doivent être finalisés au plus tard le 31 décembre 2025.

Seuls les dossiers recevables feront l'objet d'un examen au titre de la sélection.

La sélection des projets

Mauges Communauté sélectionnera les projets en application des critères suivants :

- Cohérence avec les objectifs de l'appel à projets ;
- Identification claire des bénéficiaires ciblés et des lieux de l'action ;
- Faisabilité du projet,
- Financement réaliste au vu des objectifs annoncés et moyens proposés,
- Rayonnement territorial du projet ;
- Dimension innovante et reproductible sur le territoire de Mauges Communauté ;
- Mise en œuvre dans le cadre d'une démarche partenariale y compris avec les communes ;
- Niveau d'implication des habitants au projet ;
- Appui sur les compétences d'acteurs spécialisés ;
- Effet levier du soutien financier de Mauges Communauté.

Article 8 – Modalités de financement

L'enveloppe totale de l'appel à projets s'élève à 30 000 euros. Le montant attribué sera fonction du niveau de financement attendu et de la pertinence du projet au regard des objectifs recherchés.

Le nombre de projets soutenus et la répartition du financement entre les 3 thématiques seront laissés à l'appréciation du comité de sélection.

Le financement est attribué pour la durée du projet sous forme d'une subvention dans le cadre d'une convention entre les organismes sélectionnés et Mauges Communauté. La subvention fera l'objet d'une attribution par un vote du Conseil communautaire de Mauges Communauté.

Elle sera versée de la manière suivante :

- 70 % de la subvention sera versée au lancement de l'action
- 30 % à la fin, après la remise de justificatifs financiers.

Article 9 – Liste des pièces justificatives à fournir

Les candidats à l'appel à projets doivent fournir les pièces suivantes :

- La fiche candidature annexée à l'appel à projets ;
- Plan de financement prévisionnel : récapitulatif des dépenses (HT/TTC) et recettes prévisionnelles du projet (joindre les devis) ;
- RIB/IBAN.

Et, selon la nature du porteur de projet :

- Certificat d'immatriculation indiquant le n° SIRET (avis de situation) de moins de 3 mois ;
- Une présentation de la structure ;
- Les statuts de l'organisme demandeur ;
- Récépissé de déclaration en préfecture ;
- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement.

Article 10 - Calendrier et modalités de réponse à l'appel à projets

Le calendrier et les modalités de dépôt des dossiers sont fixés ainsi qu'il suit :

- Date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 août 2024 à 12h00.
- Les dossiers peuvent être déposés, soit :
 - o **Par courriel** (méthode à privilégier) : solidarites-sante@maugescommunaute.fr
 - o Par voie postale ou dépôt à Mauges Communauté – La Loge – 1 rue Robert Schuman – La Loge – CS 60111 - 49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES Cedex.
Le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier devra être complet à cette date. L'attention des dépositaires est attirée sur le fait que seuls les dossiers réputés complets à la date limite de dépôt des dossiers seront instruits.

Calendrier :

- Dépôt des dossiers : 5 juin au 31 août 2024
- Instructions des dossiers et validations : septembre à octobre 2024
- Résultats : novembre 2024

Pour tout contact : Claire Cognier, animatrice de la politique territoriale de santé à c-cognier@maugescommunaute.fr

Concernant une information ou un conseil méthodologique sur vos projets, vous pourrez également être orientés vers un de nos partenaires (IREPS, ALiA, Addictions France, SRAE Nutrition, référents santé des communes...).